



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de Tahuata
Séance du 22 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 015-2025

Accordant une subvention d'équilibre au Budget d'Exploitation de l'Eau, exercice 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Tahuata, convoqué le 18/03/2025 (affichage le 18/03/2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réunie à neuf heures dans la salle de réunion de la Mairie de Vaitahu, sous la présidence du Maire, Monsieur BARSINAS Félix.

Exposé des motifs :

Le maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de voter les budgets.

VU la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française complétée par la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi n°2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française ;
VU l'ordonnance 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment l'article 8 ;
VU l'ordonnance 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du CGCT aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et leurs établissements publics ;
VU le code général des collectivités territoriales (« C.G.C.T ») applicables aux Communes de Polynésie Française ;
VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
VU la délibération n°007/2025, en date du 22 mars 2025, adoptant la concordance des Comptes Administratifs du Budget Principal du maire et du Compte de gestion du Trésorier de la TDA, exercice 2024 ;
VU la délibération n°008/2025, en date du 22 mars 2025, adoptant la concordance des Comptes Administratifs du Budget Annexe de l'Eau du maire et du Compte de gestion du Trésorier de la TDA, exercice 2024 ;
VU la délibération n°012/2025, en date du 22 mars 2025, adoptant le Budget d'Exploitation de l'Eau, exercice 2025 ;
VU la délibération n°014/2025, en date du 22 mars 2025, adoptant le Budget Principal Unique, exercice 2025 ;

OUI la présentation du Maire ; Après en avoir délibéré par : 10 voix pour, 00 abstention et 00 voix contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : ACCORDE pour l'exercice 2025, une subvention d'équilibre, comme suit :

Budget d'Exploitation de l'Eau, au compte : 74748, d'un montant de **28 800 000 XPF.**

Article 2 : DIT que la dépense est imputable au compte 657364 du Budget Principal, exercice 2025.

Article 3 : DIT que conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
BARSINAS Félix

Le Maire
Félix BARSINAS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	10

PRÉSENTS
BARSINAS Félix KOKAUANI François ROOTUEHINE VAIMAA Myriam TIMAU Teikirariata ANIAMIOTI NAKEAETOU Sabina KOKAUANI Jean-Baptiste TIMAU Norbert TIMAU Simon TEHAHE Anna PIOKOE Tahueinui

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
TIMAU Marie-Louise BONNO Mirella COWAN Francky MARURAI Hana

PROCURATIONS
00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
TIMAU Simon

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

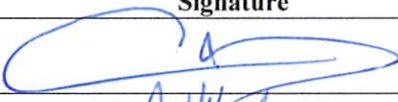


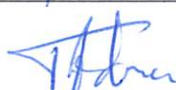
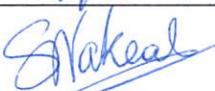


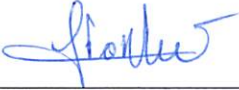

Le _____

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(Signature et cachet)

Délibération n°015-2025.**Accordant une subvention d'équilibre au Budget d'Exploitation de l'Eau, exercice 2025.****Page de signature**

Fonction	Nom Prénom	Signature
Maire	BARSINAS Félix	
1er adjoint	KOKAUANI François	
2 ^{ème} adjoint	ROOTUEHINE Myriam	
3 ^{ème} adjoint	TIMAU Teikirariata	
4 ^{ème} adjoint	ANIAMIUI Sabina	
Conseiller	KOKAUANI Jean-Baptiste	
Conseiller	TIMAU Simon	
Conseiller	TIMAU Norbert	
Conseiller	TIMAU Marie-Louise	
Conseiller	TEHAHE Anna	
Conseiller	BONNO Mirella	
Conseiller	COWAN Francky	
Conseiller	MARURAI Hana	
Conseiller	PIOKOE Tahueinui	